



CONFERENCE DE PRESSE LA CAISSE BOIS

UN Puits DE CARBONE AU CŒUR DE LA LOGISTIQUE

Catalogue des articles édités par la presse

Sommaire

2

- I. La conférence de presse page 3
 - L'invitation
 - L'événement
 - Le dossier de presse

- II. Les parutions page 4

- III. Les articles page 5

I. La conférence de presse

➤ L'invitation

241 invitations ont été adressées par **COHESIUM** par courrier postal et un **e-mailing** a été opéré auprès de **264 personnes**.

➤ L'événement

La conférence de presse a eu lieu **le mardi 23 juin 2015 à 9h30** dans les salons de l'hôtel Bedford à Paris.

Sept journalistes s'étaient déplacés :

BOISMAG	Brice-Alexandre Roboam
EMBALLAGES DIGEST PACKAGING	Chantal Pierrot
EMBALLAGES MAGAZINE	Tiziano Polito
FORDAQ	Jonas Tophoven
FORÊT ENTREPRISE	Nathalie Maréchal
STRATEGIES LOGISTIQUE	Gilles Sollard
SUPPLY CHAIN MAGAZINE	Jean-Luc Rognon

➤ Le dossier de presse

A l'issue de la rencontre un dossier de presse a été distribué aux participants, sous version papier et sous version électronique via une clé USB.

➤ Le dossier de presse était constitué de :

- > **La plaquette** éditée par le SEILA sur la Caisse Bois.
- > **La présentation** faite lors de la conférence de presse
- > **Le communiqué de presse**
- > **Un résumé de l'étude** faite sur l'empreinte carbone
- > **Les photos** utilisées

Le dossier de presse a été envoyé également à 77 journalistes spécialisées qui n'ont pas pu se déplacer.

II. Les parutions

8 journalistes ont fait des articles suite à la conférence.

Suivant le type d'édition, certains ont édité sur internet un article le lendemain de la conférence et d'autres ont fait paraître l'article en septembre.

➤ **SUPPLY CHAIN MAGAZINE** a fait paraître un article le 24 juin :
<http://supplychainmagazine.fr/NL/2015/2085/>

➤ **EMBALLAGES MAGAZINE** a fait paraître deux articles le 24 juin :
<http://www.industrie.com/emballage/industrie/la-caisse-bois-possede-une-empreinte-carbone-negative.31980>

<http://www.industrie.com/emballage/industrie/veronique-vlahakis-recrutee-au-seila.32046>

➤ **FORDAQ** a fait paraître deux articles le 23 juin :
http://bois.fordaq.com/fordaq/news/caisse_Paris_COP-21_42488.html

http://bois.fordaq.com/fordaq/news/caisse_42479.html

➤ **STRATEGIES LOGISTIQUE** a fait paraître un article le 7 juillet :
<http://www.strategieslogistique.com/Le-SEILA-a-de-la-fibre,5576>

➤ **LETTRE B** a fait un encart dans l'édition n° 15 de juin / juillet
et un article dans l'édition n° 16 d'août / septembre

➤ **EMBALLAGES DIGEST PACKAGING** a fait paraître un article en septembre.

➤ **FORET ENTREPRISE** a fait un encart sur la parution de septembre.

➤ **BOIS MAG** a fait un article en octobre.

Un article, signé Jean-Louis Rognon, mis en ligne le 24 juin sur le site internet du journal.

Emballage
Les prouesses
environnementales de
la caisse bois

Un puits de carbone miraculeux au cœur de la logistique ! Il apparaît du 1 m² d'emballage caisse bois en sortie d'usine présente une empreinte carbone négative, à -13,1 kg équivalent CO₂. Ce qui représente la « compensation » en termes d'émission de gaz à effet de serre d'un trajet de 52 km en voiture. Tel est le résultat ébouriffant d'une étude réalisée à l'initiative du Seila (Le Syndicat de l'Emballage industriel et de la Logistique associée, qui représente en France 80% des entreprises du secteur de l'emballage caisse bois) par le très sérieux FCBA, l'Institut Technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement. Le calcul a été effectué notamment à partir des données exhaustives récoltées dans quatre entreprises adhérentes du Seila, sur l'empreinte carbone de la fabrication de trois types d'emballage représentatifs (caisse à claires voies, à parois pleine et caisse en bois et carton), y compris les éléments annexes tels que les films plastiques étirables, les clous, les pièces de calages, etc. La méthodologie utilisée, dite de l'analyse du cycle de vie, est néanmoins appliquée sur un champ d'analyse volontairement restreint, centré sur la partie amont et qui s'étend jusqu'à la fabrication de la caisse et de l'emballage. Ni l'expédition (en majorité, ces caisses bois sont utilisées pour l'exportation de marchandises), ni les scénarios de fin de vie de l'emballage (utilisation pour la construction, le chauffage, etc.) n'ont été pris en compte dans ce calcul, pour cause d'une « trop grande diversité ». Résultat, le carbone biogénique (stocké durant des années dans le bois, mais qui peut être réémis en fin de vie de l'emballage) compense largement en négatif le carbone fossile émis par l'activité industrielle et transport pour fabriquer un emballage bois (5,9 kg équivalent CO₂). Ce sont les clients industriels de l'emballage bois qui vont être contents car cela contribue à améliorer leur bilan carbone. Pas de quoi toutefois en faire des caisses... **JLR**



Les articles

EMBALLAGES MAGAZINE

Un article, signé Tiziano Polito, mis en ligne le 24 juin sur le site internet du journal.

LA CAISSE BOIS POSSÈDE UNE EMPREINTE CARBONE NÉGATIVE

Le 24 juin 2015 par Tiziano Polito

► Mots clés : Non alimentaire, Matériaux, Bois, Logistique

Partagez l'info :

Partager

Tweet

Partager

envoyer



Le Seila qui regroupe les professionnels de l'emballage industriel a fait réaliser une étude sur l'impact environnemental de ses produits. -

Après les industriels de la palette en 2013, ce sont les professionnels de l'emballage industriel et de la logistique associée réunis autour de leur syndicat, le Seila, qui se sont attachés à réaliser une étude dite d'analyse de cycle de vie (ACV) pour mesurer l'impact de leurs produits sur le changement climatique, à savoir la quantité de gaz à effet de serre (GES) que leurs

emballages émettent dans l'environnement. Les résultats sont extrêmement positifs : une caisse en bois occupant 1 m² au sol émet -13,1 kg équivalent CO². Le bois se confirme ainsi - comme c'était le cas pour la palette en 2013 - comme un « puits » de carbone, à savoir un matériau qui stocke les GES pour ne les relarguer quand, un jour, il sera brûlé si tel d'ailleurs sera son sort.

Fin de vie

Financée par France Bois Forêt, l'étude a été réalisée par l'Institut technologique Forêt Cellulose Bois Construction Ameublement (FCBA) qui a opté pour la méthodologie de l'ACV dite multicritère, codifiée par les normes ISO 14 040 et ISO 14 044. *"Nous avons pris en compte un partie du cycle de vie du produit, de la culture des matières premières jusqu'à la sortie usine ; compte-tenu de la diversité de modes de transport, des distances parcourues et des modes de valorisation et sachant que les emballages industriels sont en grande majorité exportés, il nous a été impossible de prendre en compte la fin de vie"*, précise Gérard Deroubaix, responsable du département environnement et santé du FCBA qui a dirigé l'étude avec Tifenn Guennec. Trois typologies d'emballages ont été examinées : une caisse dite 3a, à claire-voie en bois ; une caisse dite 4c, à parois pleines dotée de housse de protection mais aussi de sachets déshydratants et d'éléments de calage ; une caisse dite 5a, constituée de bois et de carton ondulé. Les résultats ont été « moyennés » pour tenir compte de la représentativité de ces emballages sur le marché, la caisse 4c comptant pour 60% des volumes. Fait intéressant, les éléments autres que le bois, à savoir les films plastiques, les pointes, les cornières métalliques ont été également évalués, en recourant à la base de données suisse Ecoinvent. Ils représentent de 3 à 4 kg équivalent CO² de GES.

Les articles

EMBALLAGES MAGAZINE

Un article, signé Tiziano Polito, mis en ligne le 24 juin sur le site internet du journal.

Composants entrants

"L'environnement demeure une préoccupation majeure pour nos adhérents et leurs clients », souligne Dominique Lemaitre, président du Seila. « Il était urgent de leur fournir des réponses et des outils concrets ». Les adhérents de l'organisation professionnelle disposent désormais d'un logiciel leur permettant, via une connexion sur le site intranet du Seila, de calculer

les émissions carbone de leurs produits. Il leur suffit, pour ce faire, de saisir la nature et la quantité des composants entrants et les énergies nécessaires à la fabrication (dans la photo ci-dessous l'étape de l'assemblage des planches). Le document, une fois imprimé, peut être adressé à leurs clients qui s'en serviront pour calculer l'empreinte environnementale de leurs activités.

Fondé il y a soixante ans, le Seila regroupe 133 entreprises employant 3481 employés et réalisant un chiffre d'affaires de 372,8 millions d'euros. Avec les palettes, l'emballage industriel compte parmi les plus gros consommateurs de bois en France, quasiment à titre égal avec le secteur de la construction. Les professionnels de l'emballage industriel consomment un million de mètres cubes de bois par an.



Les articles

EMBALLAGES MAGAZINE

Un article, signé Tiziano Polito, mis en ligne le 30 juin sur le site internet du journal.

Industrie

VÉRONIQUE VLAHAKIS RECRUTÉE AU SEILA

Le 30 juin 2015 par Tiziano Polito

► **Mots clés** : Non alimentaire, Matériaux, Bois

Partagez l'info :

Partager

Tweet

Partager

envoyer



Véronique Vlahakis.

CARNET Le Syndicat de l'emballage industriel et de la logistique associée a une nouvelle secrétaire générale. -

Véronique Vlahakis, 51 ans, est la nouvelle secrétaire générale du Syndicat de l'emballage industriel et de la logistique associée (Seila). Elle remplace Françoise Bouillanne, partie à la retraite. Titulaire d'un BTS secrétariat de direction obtenu en 1983, Véronique Vlahakis a débuté sa carrière professionnelle au sein de la société d'ingénierie Jacobs, avant de passer chez International Paper où elle a évolué jusqu'en 1999. Elle a ensuite exercé au cabinet Deloitte, de 1999 à 2006, et chez Mornay, de 2006 à 2008, toujours en qualité d'assistante de direction générale, auprès des présidents, directeurs généraux, secrétaires généraux et directeurs juridiques et financiers. Pour son dernier poste, de 2008 à 2015, elle a travaillé avec les

instances dirigeantes de l'Association nationale de la meunerie française (ANMF) assurant des missions récurrentes de secrétaire générale. Le Seila est présidé par Dominique Lemaître. L'organisme regroupe 133 entreprises employant 3481 personnes et réalisant un chiffre d'affaires de 372,8 millions d'euros. À hauteur de 80% des volumes, le bois représente le premier matériau utilisé dans l'emballage industriel.

III. Les articles

FORDAQ

Un article, signé JonasTophoven, mis en ligne le 23 juin sur le site internet du journal.

La caisse bois du carbone

Restitution de l'étude sur l'Empreinte Carbone des produits et prestations d'emballages industriels
La caisse bois, un puits de carbone au coeur de la logistique ! Sollicités par plusieurs de leurs clients et soucieux de s'inscrire dans une démarche de progrès sur la question du changement climatique, les adhérents du Syndicat de l'Emballage Industriel et de la Logistique Associée (SEILA) ont souhaité connaître l'Empreinte Carbone (EC) de leurs emballages. Ils ont donc confié à l'Institut Technologique FCBA la réalisation de cette étude. À l'occasion de la conférence de presse du 23 Juin, le SEILA en a présenté les résultats. Champ d'étude de l'empreinte carbone Le 23 Juin 2015, le SEILA, représenté par son Président Dominique LEMAÎTRE et sa Secrétaire Générale Véronique VLAHAKIS, a présenté les résultats d'une étude sur l'empreinte carbone de la caisse bois, réalisée à la demande du SEILA par l'Institut Technologique FCBA. Cette étude répond à une demande des clients et grands donneurs d'ordre sur l'impact environnemental des activités des adhérents du SEILA. Elle a pour objectif de mesurer l'empreinte carbone d'une caisse bois, c'est-à-dire l'impact de la réalisation d'une caisse bois sur le changement climatique. La quantification de cette empreinte 2 carbone s'est appuyée sur la méthodologie de l'Analyse du Cycle de Vie (ACV) qui consiste en un inventaire des impacts environnementaux tout au long du cycle de vie d'un produit. Les étapes du cycle de vie de la caisse bois étudiées vont donc de l'acquisition des matières premières jusqu'à la « sortie-usine ». Menée sur une année entière auprès de 4 entreprises représentatives du syndicat, l'étude a permis d'évaluer l'impact sur le changement climatique, c'est-à-dire l'empreinte carbone de la fabrication de l'emballage. Le SEILA offre ainsi à ses clients la possibilité d'évaluer l'empreinte carbone globale de leur produit en y intégrant celle de l'emballage. La caisse bois, un emballage vertueux ! Les résultats de l'étude réalisée par le FCBA montrent la performance environnementale de la caisse bois. La production d'1 m² développé extérieur d'un emballage industriel permet de compenser les émissions de gaz à effets de serre d'un parcours en voiture de 52 km. Dominique LEMAÎTRE, Président du SEILA, conclut sur les résultats de l'étude : « La preuve est faite que la caisse bois est un atout pour la performance environnementale de nos clients ». Notons que le SEILA met à la disposition de ses adhérents, dans le prolongement de cette étude sur l'empreinte carbone de la caisse bois, un outil de calcul qui leur permettra de personnaliser l'empreinte carbone propre à leurs fabrications. Cet outil est aussi un moyen pour les adhérents d'approcher l'écoconception, en vue d'améliorer leur performance environnementale. Dominique LEMAÎTRE souligne également que le SEILA affirme sa volonté d'engager ses Membres sur les trois pistes d'amélioration suivantes :

1. La sensibilisation des clients sur le devenir des produits en fin de vie
2. Les achats écoresponsables
3. La responsabilité sociétale

Le SEILA, Syndicat de l'Emballage Industriel et de la Logistique Associée, a plus de 60 ans d'existence. C'est la seule organisation professionnelle pour le secteur d'activité de l'emballage en caisse bois. Le SEILA, qui compte 133 Entreprises, représente environ 80 % de la profession, avec toutes tailles d'entreprises, allant de l'entreprise familiale de 2 salariés aux entreprises de 600 personnes environ, hors logistique. Le SEILA a pour mission d'assurer la défense et la promotion, tant sur le plan national qu'europpéen, des 133 entreprises regroupées en 3 catégories d'adhérents :

- les métiers de l'emballage industriel avec 81 entreprises (membres emballeurs et logisticiens agréés), · la caisserie avec 33 entreprises (membres affiliés),
- les professions connexes avec 19 entreprises (membres correspondants).

Le chiffre d'affaires réalisé en 2014 par les adhérents s'élève à environ 373 millions d'euros pour 1 million de M3 de bois massif et de panneaux divers confectionnés par 3 500 collaborateurs.

Un article, signé Jonas Tophoven, mis en ligne le 23 juin sur le site internet

La caisse sort du bois

juin 23, 2015

Source:

Fordaq JT

Visites:

1073

Palettes "éco", emballages légers hautement compatibles avec les aliments, caisses en bois dopant le bilan carbone du contenu... à cinq mois de la 21e conférence des parties (COP-21) à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, qui aura lieu à Paris, le bois affiche ses performances environnementales, mais en ordre dispersé. Il ne faudra pas ensuite se plaindre que le bois n'est pas suffisamment pris en compte dans les réflexions internationales sur les possibilités qui restent encore pour freiner les dérèglements climatiques, sinon sous l'angle de la déforestation.



Depuis l'irruption des conteneurs et un mouvement de désindustrialisation de la France, le marché de la caisse bois s'est fait discret. Un million de m³ consommés par an ? Selon le président du SEILA, syndicat affilié à la FNB et situé dans la mouvance de la CVO et de France Bois Forêt, **Dominique Lemaître**, la caisse bois française consommait plutôt autour de 1,5 voire 2 millions de m³ par le passé, même si la situation s'est stabilisée. En bois pur, la consommation serait plutôt de l'ordre de 800 000 m³. Les exportations de produits facturés volumineux ont baissé, les emballages bois conçus le plus souvent selon des règles empiriques se sont affinés. Le bois ne semble pas avoir de concurrent direct sur sa niche, sinon le carton, mais le SEILA intègre pleinement la caisse mixte carton-bois dans la panoplie de solutions défendues.



Le comité de direction du syndicat allemand de l'emballage (de g; à dr.): Jens Dörken, Jürgen Rademacher, Engelbert Schulte, Joachim Hasdenteufel, Rainer Fritze, Ernst Müller, HPE-Ehrenvorsitzender Gustl Martlmüller und Jürgen Martlmüller. (Photo: HPE)

A titre de comparaison, en Allemagne, où la vague de désindustrialisation a moins sévi, le syndicat de tutelle des emballages annonce pour 2014 un CA de 1,4 milliard d'euros, en progression de 5,9%. A noter que le HPE regroupe la caisse, les palettes, les tambours de câbles, le commerce export avec des produits bois

Les articles

FORDAQ

Un article, signé Jonas Tophoven, mis en ligne le 23 juin sur le site internet

28/9/2015

La caisse sort du bois

pour l'emballage et les palettes. Le HPE vient de se réunir en AG annuelle et se frotte les mains : pétrole à bas prix, euro faible, marché de l'emploi stable, consommation toujours bien orientée... le président Hasdenteufel estime que tout va bien.



Concentré, le marché français de la caisse se scinde en trois sous-groupes : 81 entreprises du coeur d'activité, l'emballage industriel, 33 entreprises de caisserie affiliée et 19 professions connexes ou fabricant des produits dérivés. Le syndicat regroupe un large éventail d'entreprises, occupant de 2 à 600 salariés pour les grosses structures intégrées. Les petites entreprises ont tendance à travailler selon leur savoir-faire empirique, les grosses ont été poussées à intégrer la CAO. La caisse peut protéger une oeuvre d'art ou un blindé, le rapport entre le poids ajouté et le produit variant du tout au tout. **Véronique Vlahakis** est la nouvelle secrétaire générale.

60% des volumes de ce marché de production sont constitués de caisses dites 4c à parois pleines avec une protection housse thermosoudable à l'intérieur, le bois n'est que l'un des composants sinon le plus apte à améliorer le bilan carbone de l'ensemble, les autres matériaux pénalisant la caisse de 4 à 5 kg d'équivalent CO₂ au m². Les housses ont évolué pour diminuer la part des métaux lourds. En ce qui concerne les panneaux, le contreplaqué de résineux subit la concurrence de l'OSB. Le bois massif est traditionnellement un résineux de choix III, avec peu de pin des Landes. En principe, du bois ressué. Par le passé, la norme était d'utiliser du bois d'une siccité inférieure à 20%. Aujourd'hui, la filière bute sur les conséquences du traitement NIMP15 sur du bois vert : par temps froids notamment, le bois humide qui sort du traitement NIMP15 et est stocké à l'extérieur subit un choc thermique qui engendre souvent des moisissures. Comme pour le marché des palettes, NIMP15 incite à sécher le bois avant de le traiter, mais à la différence de la palette, ce séchage ne complique pas la fabrication à haute cadence, car chaque caisse est une pièce unique ou presque.

Si la caisse bois n'a pas de concurrent, à quoi bon faire financer une étude de cycle de vie par France Bois Forêt, d'autant que celle-ci, à la différence de celle de la palette, s'arrête à la sortie de l'usine de fabrication ? Selon le syndicat, la filière a été poussée à cette analyse par les grands comptes clients (Alstom, Siemens, Airbus...) qui dressent leur bilan carbone. Quant à la non prise en compte de l'usage et de la fin de vie des caisses, le syndicat et FCBA, en charge de l'étude, justifient cette limitation d'ailleurs courante (cradle to gate) par la multiplicité extrême des itinéraires souvent export de ces caisses à usage unique. Selon les pays, le bois sera utilisé pour chauffer des aliments, voire pour construire. Donc, si l'étude a distingué trois types de caisses pour en dériver une caisse virtuelle, pas de vie virtuelle prise en compte pour ce type d'emballage.



FCBA est bien rodé en matière d'analyse de cycle de vie de produits à base de bois, les ACV disposant d'une méthodologie bien définie depuis un quart de siècle. Les résultats de l'étude ont été présentés le 23 juin par **M. Deroubaix** et **Mme Guennee**, plus précisément en charge de ce dossier. L'institut distingue la performance de séquestration biogénique propre au bois (-19 kg éq CO₂/m² d'emballage) de la consommation de CO₂ "fossile" générée par la fabrication, en incluant tous les composants et le coût carbone de leur fabrication respective (+5,9 kg).



La question du jour est de savoir si, d'ici novembre, la filière française du bois sera en mesure de présenter un document qui évalue de façon plausible son bilan carbone et permette d'aller au-delà du lieu commun du stockage de CO₂ par m³. Tonnelerie, palettes, charpentes, parquets, portes, escaliers, ossatures bois, OSB,

Les articles

FORDAQ

Un article, signé Jonas Tophoven, mis en ligne le 23 juin sur le site internet du journal.

28/9/2015

La caisse sort du bois

contreplaqué, panneaux de particules, BLC, etc. etc. Au moins, il conviendrait de faire un point global sur ce qui a pu être évalué à ce jour. Car il ne suffit pas de payer des études pour répondre aux demandes de Siemens ou Airbus, il faudrait valoriser l'ensemble du travail effectué ces dernières années. Les matériaux concurrents ne vont pas se priver de "laver plus vert", soyons-en sûr.

STRATÉGIES LOGISTIQUE

Un article, signé Gilles Sollard, mis en ligne le 7 juillet sur le site internet du journal.

Le SEILA a de la fibre

Le 7 juillet 2015, par Gilles Solard



Le syndicat de l'emballage industriel et de la logistique associée a prouvé par A+B que la caisse bois avait une empreinte environnementale positive.

Les produits de cette nature sont rares et peut-être qu'ils sont uniques ! une étude réalisée par le FCBA (Syndicat du bois et de l'ameublement) a récemment montré que 1 m² d'emballage bois correspondait à une économie de 52 km parcourus en voiture. Le FCBA a analysé 3 catégories d'emballages industriels : la caisse 3a, dite "à

claire-voie en bois", la caisse 4c, c'est à dire la caisse à parois pleines avec une protection, et la caisse 5a en bois et carton. 4 entreprises ont été volontaires pour collecter des données complémentaires à une enquête électronique réalisée auprès des adhérents emballeurs industriels du Seila : ECN à Rouen, Idea Emballage à Carquefou, Novaedes France à Mitry Mory et Velay Bernard à Vaumoise. Le champ de l'étude a été de l'extraction des matières premières jusqu'à la fabrication de la caisse et à l'emballage industriel proprement dit.

Résultat : chaque mètre carré d'emballage industriel représente un puit de carbone de plus de 13 kg équivalent CO₂ au total. Il correspond plus exactement à un carbone fossile dépensé de 5,9 kg équivalent CO₂ mais aussi à un carbone bionique emmagasiné de -19 kg équivalent CO₂. D'où un total de 13,1 kg de CO₂ économisés. Un chiffre qui peut être remis en question si ce même bois est brûlé en fin de vie. Ceci dit, "les impacts environnementaux liés à la fin de vie sont très variables selon les pays", explique le Seila. Ils ne sont donc pas mesurables en tant que tel. Il faut donc retenir de cette étude que l'emballage industriel est source d'économies de CO₂. Un résultat suffisamment important pour le faire-valoir sur l'impact environnementale d'une chaîne logistique longue.

 Prix
STRATÉGIES LOGISTIQUE
DE L'INNOVATION DURABLE
15 DÉCEMBRE 2015 | Paris - Cœur Défense

REMISE DES PRIX SUR
WORLD CLASS LOGISTICS 2015

PLUS
D'INFORMATIONS

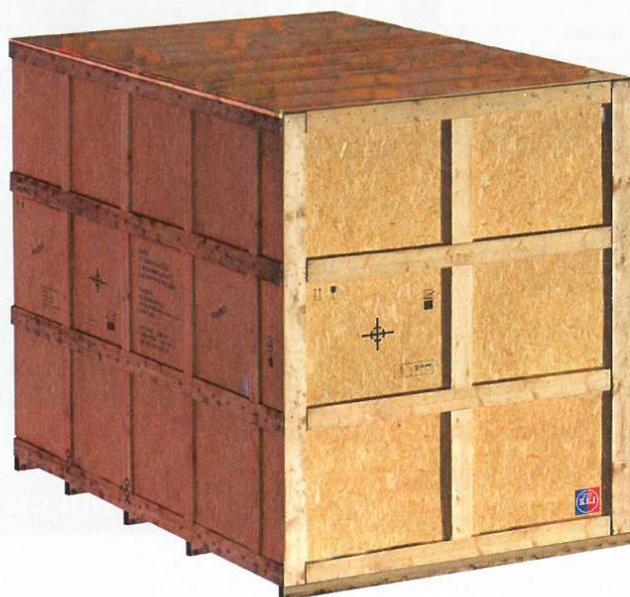
Les articles

LETTRE B

Un encart, rédigé par Frédérique Imbs, dans le journal n°15 paru en juillet 2015

LA CAISSE BOIS, UN EMBALLAGE VERTUEUX

Sollicités par plusieurs de leurs clients et soucieux de s'inscrire dans une démarche de progrès sur la question du changement climatique, les adhérents du Syndicat de l'emballage industriel et de la logistique associée (Seila) ont souhaité connaître l'empreinte carbone de leurs emballages. Ils ont donc confié à l'institut technologique FCBA la réalisation de cette étude. Les résultats confirment la performance environnementale de la caisse bois.



Un article, rédigé par Frédérique Imbs, dans le journal n°16 paru en Septembre 2015



La caisse en bois, un puits de carbone

Après la caquette et la palette, c'est au tour de la caisse en bois d'afficher ses performances environnementales. Sollicités par plusieurs de leurs clients et soucieux de s'inscrire dans une démarche de progrès sur la question du changement climatique, les adhérents du Syndicat de l'emballage industriel et de la logistique associée (Seila) ont souhaité connaître l'empreinte carbone (EC) de leurs emballages, c'est-à-dire l'impact de la réalisation d'une caisse bois sur le changement climatique. Ils ont donc confié à FCBA la réalisation de cette étude. Les résultats ont été présentés fin juin.

DU BERCEAU À LA « SORTIE USINE »

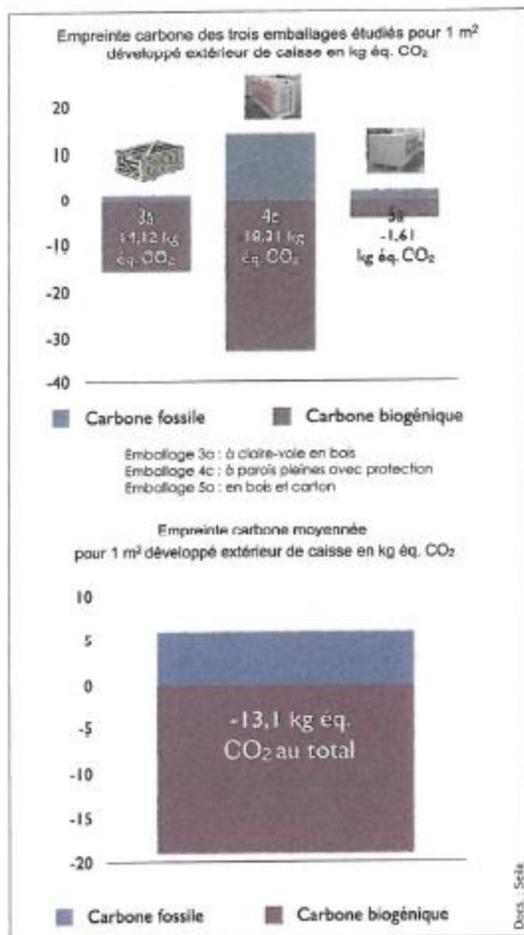
La quantification de cette empreinte carbone s'est appuyée sur la méthodologie de l'Analyse du cycle de vie (ACV) qui consiste en un inventaire des impacts environnementaux tout au long de la vie d'un produit : de l'acquisition des matières premières à sa production, son utilisation, son traitement en

La caisse bois est un emballage vertueux. C'est en tout cas ce qui ressort de l'étude réalisée par l'institut technologique FCBA pour connaître l'empreinte carbone de cet emballage. Et si l'enquête a mis en évidence des résultats largement positifs, elle a aussi permis de détecter plusieurs pistes d'amélioration.

Un article, rédigé par Frédérique Imbs, dans le journal n°16 paru en Septembre 2015

EMBALLER ► Environnement

16



fin de vie... (du berceau à la tombe). Ici, tout le cycle de vie de la caisse en bois n'a pas pu être étudié car les données sur le transport et la fin de vie des caisses sont trop incertaines. En effet, les destinations finales des produits emballés ne sont pas connues des emballleurs et ceux-ci ne maîtrisent pas la fin de vie des caisses. Les produits sont destinés à l'international, en grande majorité, avec des destinations très différentes. En outre, les impacts environnementaux liés à la fin de vie sont très variables selon les pays.

Les étapes du cycle de vie de la caisse bois étudiées vont donc de l'acquisition des matières premières jusqu'à la « sortie d'usine ». Menée sur une année entière auprès de quatre entreprises volontaires, membres du syndicat, l'étude a porté sur trois types d'emballage représentatifs des activités du Seila : les emballages 3a (à claire-voie en bois), 4c (à parois pleines avec une protection) et 5a (en bois et carton). La collecte des informations auprès des entreprises a permis de quantifier différentes données : les consommations énergétiques liées au process et aux transports internes, les quantités de matières entrantes par unité fonctionnelle* pour

chaque emballage, les transports associés à ces matières premières, les consommables utilisés pour le process, le rendement des matières premières. Les données amont correspondant à la fabrication de l'OSB et des sciages sont issues de bases de données spécifiques à FCBA. Quant aux autres données, elles ont été modélisées à partir de bases de données reconnues telles qu'Ecoinvent.

UNE EMPREINTE CARBONE EXEMPLAIRE

Les résultats de l'étude réalisée par FCBA concernent l'empreinte carbone biogénique, l'empreinte carbone fossile et l'empreinte carbone totale. Le carbone biogénique correspond au carbone stocké dans le bois ; il peut-être réémis en fin de vie. Le carbone fossile est issu de ressources fossiles ; il est émis par l'activité industrielle et les transports sous forme de CO₂. La valeur totale de l'empreinte carbone est négative car les frontières de l'étude se limitant à la sortie d'usine, le carbone biogénique contenu dans les matériaux en bois n'est pas encore réémis en fin de vie. Ainsi, l'empreinte carbone (moyenne des trois types d'emballages) pour 1 m² développé extérieur de caisse est de -13,1 kg éq. CO₂.

* Unité fonctionnelle : 1 m² développé extérieur d'emballage.

Un article, rédigé par Frédérique Imbs, dans le journal n°16 paru en Septembre 2015

EMBALLER ► Environnement



« Les étapes du cycle de vie de la caisse bois étudiées vont donc de l'acquisition des matières premières jusqu'à la « sortie usine ».



Pour Dominique Lemaître, président du Seila, « la preuve est faite que la caisse bois est un atout pour la performance environnementale de nos clients ». Le Syndicat met d'ailleurs à la disposition de ses adhérents un outil de calcul qui leur permettra de personnaliser l'empreinte carbone propre à leurs fabrications. Cet outil est aussi un moyen d'approcher l'écoconception, en vue d'améliorer leur performance environnementale (lire encadré ci-contre). Et pour aller plus loin, le Seila affirme sa volonté d'engager ses membres sur trois pistes d'amélioration. Il s'agit d'abord de sensibiliser les clients sur le devenir des produits en fin de vie. En effet, valoriser les déchets de bois permet d'économiser des énergies fossiles qui sont une source importante d'émissions contributrices au changement climatique. Les achats écoresponsables constituent une deuxième piste d'amélioration ; les adhérents du Seila se sont engagés, depuis plusieurs années, dans la gestion durable des forêts en privilégiant des achats de bois certifiés, ceci dans le respect de la biodiversité et des écosystèmes forestiers. Plusieurs d'entre eux pilotent au sein de leur entreprise une chaîne de contrôle garantissant que les produits bois qu'ils mettent sur le

marché proviennent de forêts bénéficiant d'une gestion durable. Enfin, la responsabilité sociétale est une autre thématique importante pour les adhérents du Seila qui engage des travaux et des réflexions portant sur l'ergonomie des postes de travail, la sécurité, la prévention et la qualité de vie au travail. ■

► UN OUTIL AU SERVICE DE L'ÉCOCONCEPTION

L'outil de calcul de l'empreinte carbone mis à disposition des adhérents du Seila leur permet de personnaliser l'empreinte carbone propre à leurs fabrications. Chaque adhérent peut renseigner ses données sur les matières premières d'une caisse fabriquée et utiliser les données énergétiques générales de l'étude ou les siennes. L'outil de calcul permet alors de fournir l'empreinte carbone de la caisse ou d'une commande spécifique de caisses fabriquées pour un client. Une fiche détaillée des résultats peut être fournie, afin que les clients des adhérents du Seila puissent connaître cette empreinte carbone et l'intégrer à leur propre bilan environnemental. Cet outil est un moyen pour les adhérents d'approcher l'écoconception. ◀◀

EMBALLAGES DIGEST PACKAGING

Un article, rédigé par Chantal Pierrot, dans le journal N° 600 paru en septembre 2015

Emballage industriel

show room

■ Emballage bois : un outil pour le calcul de l'empreinte carbone

A la demande des donneurs d'ordres qui souhaitent pouvoir répondre à leurs clients sur l'impact carbone de leurs produits, le **Seila** et le **Fcba** ont réalisé une étude relative à l'impact de la réalisation d'une caisse en bois, sur le changement climatique avec la quantification de l'empreinte carbone calculée selon la méthodologie (1) de l'analyse du cycle de vie. Celle-ci va en l'occurrence de l'acquisition de la matière première (bois résineux émanant des forêts certifiées PEFC pour la plupart) jusqu'à la sortie usine. Les modes de transports, qui varient selon les produits et les distances (proximité ou monde entier) étant aussi trop divers, n'ont pas été inclus dans ce calcul. Celui-ci doit être fait par le fournisseur du produit. Ainsi, la production d'1 m² d'une caisse d'un emballage industriel mis à plat permet de compenser les émissions de gaz à effet de serre d'un parcours en voiture de 52 km, puisque qu'à la sortie usine, l'empreinte carbone de la caisse du Seila est négative : le carbone biogénique - celui accumulé et stocké dans les arbres - qui représente -19 kg éq CO₂ auquel on ajoute le carbone fossile - celui utilisé pour la transformation du bois en caisse - : + 5,9 kg éq CO₂, produisent une empreinte carbone totale négative de - 13,1 kg éq CO₂. L'étude est basée sur trois types de caisses : la caisse 3a, à claire-voie en bois, la caisse 4c, à parois pleines avec une protection et la caisse 5a, en bois et carton. Les résultats sont présentés pour

une caisse moyenne (le calcul de l'empreinte a été « moyenné » de façon pondérée par la production des trois types d'emballage représentatifs des activités du Seila, pour fournir l'empreinte carbone d'un emballage d'une caisse moyenne).

Quatre entreprises volontaires ont participé à la collecte des données (ECN, à Rouen ; Idea Emballage à Carquefou ; Novaedes France à Mitry-Mory et Velay Bernard à Vaumoise) et une enquête électronique a été conduite auprès des adhérents sur les matériaux. 119 demandes ont été envoyées pour un taux de retour jugé « satisfaisant » de 14,5%.

L'outil de calcul de l'empreinte carbone est mis à la disposition des adhérents du Seila, via l'intranet de l'organisme. Ainsi pour chacune des commandes, l'adhérent pourra éditer une empreinte carbone spécifique et la communiquer à son client. Cet outil permet aussi d'appuyer une démarche d'éco-conception pour leurs caisses. Les autres matériaux utilisés pour la fabrication d'une caisse bois type 4c (films, clous, vis, encre...) représentent environ 3 à 4 kg éq CO₂. Les pistes d'amélioration peuvent venir des encres, des films, des déshydratants...

Il n'y a pas d'utilisation de bois recyclé dans la fabrication des caisses bois afin d'en garantir la solidité, indique le Seila. Les résidus de bois recyclés sont utilisés dans d'autres applications (construction, chauffage...).

Ch. Pierrot

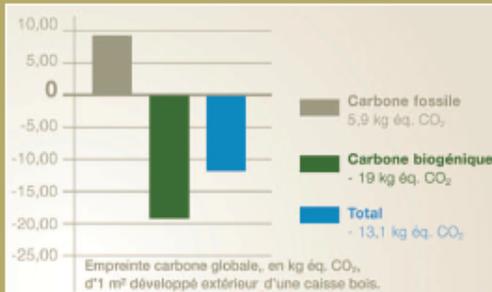
(1) Inventaire des impacts environnementaux tout au long du cycle de vie d'un produit ; de l'acquisition des matières premières à sa production, son utilisation, son traitement en fin de vie.



Le Seila

Créé en 1951, le Seila - Syndicat de l'Emballage Industriel et de la Logistique Associée, compte 133 entreprises membres adhérents représentant environ 80% de la profession de la caisse en bois. Les entreprises ont réalisé en 2014 un CA d'environ 373 millions €, et ont employé 3481 personnes (le nombre d'employés va de 2 à 600 salariés). Les entreprises du Seila ont transformé un million de m³ de bois massif et panneaux, soit environ 800 000 m² de bois pur. Parmi ses adhérents, 81 sont dans l'emballage industriel, 33 dans la caisserie et 19 professions connexes. C'est dans le bureau technique du Seila qui a réalisé l'étude sur l'empreinte carbone des produits et prestations d'emballages industriels, financée en grande partie par France Bois Forêt et le FCBA.

Seila : Syndicat de l'Emballage Industriel et de la Logistique Associée - Fcba : Institut technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement.



Source: Seila

Fedemco2-data : une nouvelle calculatrice de l'empreinte carbone pour les emballages en bois.

La fédération espagnole des emballages en bois-Fedemco et Itene-l'Institut de technologie de l'emballage, de transport et de logistique, ont collaboré à la mise au point d'un nouvel outil pour calculer l'empreinte carbone pour les emballages en bois et de leur cycle de vie.

Il a été mis au point conformément à la méthodologie du calcul des émissions de gaz à effet de serre, selon la norme ISO/TS 14067. Il permet aux entreprises de calculer les kg de CO₂ équivalents émis pendant tout le cycle de vie des emballages en bois pour fruits et légumes, en particulier pour les emballages stan-



darisés selon les normes UNE 49 051 à 056. Les deux organismes ont utilisé l'approche Cradle-to-Cradle.

A partir des données saisies pour le type d'emballage en bois défini, l'outil Fedemco2-data calcule la valeur de l'empreinte carbone associée à la consommation des matériaux, à celle de l'énergie et à la distribution de l'emballage au client, et tient compte de l'effet d'absorption des émissions de CO₂ dans le bois.

L'outil a été présenté il y a quelques mois, lors d'une journée sur les instruments de positionnement environnementaux avec la participation du Bureau espagnol du Changement Climatique et le PEFC, organisée par la Fedemco et l'itene.

FA

FORET ENTREPRISE

Une brève, rédigé par Nathalie Maréchal, dans le journal N° 224 paru en septembre 2015

LA CAISSE BOIS



UN Puits de Carbone
AU COEUR DE LA LOGISTIQUE




La caisse bois, un puits de carbone

La caisse bois est un emballage vertueux, un puits de carbone* de 13 kg équivalent CO₂ pour 1 m² développé extérieur, soit - 78,6 kg éq. CO₂ pour 1 m³ d'emballage, selon l'étude commandée par le Syndicat de l'emballage industriel et de la logistique associé -Seila- au FCBA (Institut technologique) avec l'appui de France Bois Forêt. Cette quantification de l'empreinte carbone est faite à partir de l'analyse du cycle de vie (ACV) de la forêt à la sortie usine. Les industriels fabricants d'emballages bois disposent aussi d'un nouvel outil de calcul, qui leur permet de personnaliser le calcul de l'empreinte carbone à chaque fabrication. Les adhérents du Seila apportent ainsi à leurs clients la possibilité d'évaluer l'impact environnemental global de leur produit, y compris l'emballage.

** Les arbres séquestrent du carbone biogénique fixé par la photosynthèse. 1 m³ de bois équivaut à 1 t de CO₂ biogénique capté.*

Forêt-entreprise - N°224 - septembre 2015

Un article, rédigé par Brice Alexandre Roboam, dans le journal N°149 paru en octobre 2015

Quelle empreinte carbone pour la caisse bois ?

L'institut FCBA vient de dévoiler les résultats de son étude sur l'empreinte carbone de la caisse bois, commandée par le syndicat de l'emballage Seila. Des conclusions à nuancer, mais significatives.



Empreinte négative : un excellent argument commercial.



L'étude a porté sur une « caisse moyenne » à sa sortie d'usine.

Moins 13,1 kg d'équivalent CO₂ pour un m² d'emballage bois, soit la compensation d'un trajet en voiture d'environ 52 km : telle est l'empreinte carbone d'une caisse de bois, évaluée par FCBA au terme d'une étude commandée par le Syndicat de l'emballage industriel et de la logistique associée (Seila). Une forte demande de ses adhérents avait poussé le syndicat – représentant pas moins de 80 % de la profession – à lancer cette étude. Financée par France bois forêt, elle a porté sur une caisse bois à sa sortie d'usine, c'est-à-dire en ne prenant en compte ni l'expédition ni la fin de vie, car « *trop diversifiées et difficilement identifiables* », explique Gérard Deroubaix, directeur du pôle environnement-santé à FCBA.

Puits de carbone

Trois types d'emballages ont été considérés : la caisse 3a à claire-voie bois, la 4c à parois pleines avec protection bois, et la 5a en bois et carton. Une « *caisse moyenne* » a été dégagée et l'analyse de son cycle de vie a permis l'ob-

tention du résultat, somme du carbone fossile et du carbone biogénique nécessaires à sa fabrication. « *L'empreinte est négative grâce au carbone stocké dans le bois, une sorte de puits de carbone* », précise Gérard Deroubaix. Quatre entreprises se sont portées volontaires pour fournir des données complètes, collectées par FCBA : ECN à Rouen (Seine-Maritime), Idea Emballage à Carquefou (Loire-Atlantique), Novaedes à Mitry-Mory (Seine-et-Marne) et Velay Bernard à Vaumoise (Oise). Une enquête électronique a parallèlement été menée auprès de l'ensemble des adhérents sur les matériaux utilisés. Sur les 119 membres sollicités, près de 15 % ont répondu au questionnaire en apportant leurs propres éléments. « *C'est un nouvel argument commercial pour nos adhérents* », se réjouit Dominique Lemaître, président du Seila. En marge de ce résultat, un outil de calcul d'empreinte carbone a été mis en service sur Internet pour les adhérents, afin qu'ils puissent l'intégrer à leur bilan environnemental. ■

Brice-Alexandre Roboam

Votre contact :

Etienne ROUSSEL

Directeur Général

Tél. : 06.27.77.05.95

ebcroussel@cohesium.com